

LA CINQUIÈME (5^e) SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE MERCREDI 12 MAI 2010.

◆ **INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL :**

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RÉSULTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES AU 31 MARS 2010 :

Le représentant du comité de vérification, monsieur Michael Reid, a fait rapport aux membres du travail accompli par le directeur des Services administratifs et techniques ainsi que par son équipe et recommande l'acceptation du contrôle financier au 31 mars 2010.

Le directeur des Services administratifs et techniques a fait le point sur les résultats financiers intermédiaires au 31 mars 2010. Il a présenté les résultats du FABS (revenus et dépenses du Collège à l'exception de la masse salariale des enseignants et des services autofinancés) pour Jonquière. Il a précisé les principaux éléments expliquant les écarts par rapport aux prévisions budgétaires. Pour ce qui est de l'exercice 2009-2010 les résultats du FABS au budget initial se soldaient par un déficit budgétaire de (313 240 \$). Les résultats estimés au 30 juin 2010 prévoient un déficit budgétaire de (188 240 \$) pour un écart positif de 125 000 \$ qui s'explique par le surplus budgétaire des services de 200 000 \$ et les dépenses relatives à la pandémie (75 000 \$).

Pour ce qui est du FABS Charlevoix, les résultats prévus au 30 juin 2010 sont fidèles aux prévisions budgétaires. Un montant de 60 000 \$ a été ajouté au budget courant de l'exercice du Centre d'études collégiales en Charlevoix afin de couvrir certaines dépenses supplémentaires. Monsieur Leblanc a aussi commenté les résultats des services autofinancés.

NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les membres ont été informés de la nomination, par la ministre, de monsieur Rosaire Bertrand, élu à titre de personne choisie au sein des entreprises de la région de Charlevoix œuvrant dans les secteurs d'activité économique correspondant aux programmes d'études techniques mis en œuvre par le collège. Son mandat est de trois ans et il remplace monsieur Jacques Lemire qui a démissionné,

◆ **IDEA INNOVATION PME :**

Le directeur général a fait le point sur la rencontre qu'il a eue avec les partenaires de l'entente spécifique intervenue avec IDÉA Innovation PME portant sur la décision de procéder à la fermeture définitive le 30 juin 2010.

◆ **ENTENTE SPÉCIFIQUE VISAJ :**

Les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution visant à autoriser le directeur général, monsieur Michel Gravel, à signer, pour et au nom du Cégep de Jonquière, l'entente spécifique intervenue entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Cégep de Jonquière ainsi que tous les partenaires, laquelle entente porte sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ).

◆ **AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET APPROBATION :**

Les membres du conseil d'administration ont approuvé les modifications du programme en *gestion et assainissement des eaux – ERA.OF*, à la suite d'une recommandation favorable émise par la commission des études.

◆ **DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DES ÉTUDES :**

Les membres du conseil ont demandé l'avis de la commission des études sur :

- ✓ Les outils de mise en œuvre élaborés pour rendre opérationnel le Plan institutionnel de la réussite.

◆ **GRILLE DE COURS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 :**

La directrice des études, madame Guylaine Proulx, dépose, à titre d'information, les grilles de cours de chacun des programmes et de chacun des degrés des programmes de diplôme d'études collégiales du Cégep de Jonquière et du Centre d'études collégiales en Charlevoix pour l'année scolaire 2010-2011.

◆ **CHEMINEMENT DU PROJET DE LOI 44 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**

À la suite d'explications fournies par le directeur général, les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution demandant à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de respecter son engagement antérieur en retardant l'adoption du projet de loi 44 tant que l'adoption de principe du projet de loi 38 portant sur la gouvernance des universités ne sera pas approuvée et que son étude détaillée ne sera pas terminée, de façon à s'assurer que les deux projets de loi soient adoptés, de façon concomitante, et que les améliorations qui pourraient être apportées au projet de loi 38 puissent s'appliquer, le cas échéant, au projet de loi 44.

◆ **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le lundi 21 juin 2010.

Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par la présidente et la secrétaire générale est un document officiel au sens de la loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.

LE SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES
